

MENSUEL - FEVRIER 1952
(Nouvelle série) N° 4 - 15 fr.
26, Rue de Montholon, PARIS-9^e

ORGANE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS
DE LA METALLURGIE C.F.T.C.

des METAUX

Une preuve de capacité ouvrière

LE PROCÈS RENAULT

LES 28 et 29 janvier, second épisode du procès du « bilan truqué » où M. Lefaucheux et la régie Renault assignent Soulat et Linet, secrétaires C.F.T.C. et C.G.T. pour diffamation leur demandant 10 millions de dommages et intérêts.

Déjà la 17^e Chambre correctionnelle de la Seine avait mis les avocats de Lefaucheux en échec le 16 octobre, alors qu'ils prétendaient le tribunal incompté et voulaient éviter que les accusés ne fassent la démonstration du « truquage » du bilan 1950.

En présence d'une très nombreuse assistance de métallos de chez Renault et de travailleurs des usines de la région parisienne, les 28 et 29 janvier, M. Lefaucheux s'est présenté à la barre.

Pour lui, le bilan est bon, il demande « 10 MILLIONS POUR LES DISTRIBUER AUX OUVRIERS TROMPES PAR LES SYNDICATS » (soit 200 francs par travailleur).

Ses témoins à charge n'ont pas été brillants et il est juste de dire que les avocats de la défense les ont plutôt mis en fâcheuse posture...

Les travailleurs de la Régie, qu'ils soient Ingénieurs, techniciens, ouvriers..., ont, par leurs dépositions, apporté des éléments capitaux pour la défense de Soulat et Linet.

Bilan « truqué ? » Oui !

Truquage égale habileté, savoir-faire, moyen subtil de présenter les choses... C'est le « Larousse » qui le dit. C'est ce qu'a déclaré Bourdin, membre du Comité d'entreprise.

Bilan truqué ? Oui !

La valeur déclarée au bilan n'est pas celle de l'entreprise.

On construit à Courbevoie, au Mans, à Flins, à Choisy, à Elbeuf, etc. C'est l'autofinancement qui paie cela, ce qui veut dire que c'est pris sur les bénéfices.

Depuis la Libération, 17 milliards ont été investis ainsi.

C'est bien de moderniser, d'agrandir, mais les travailleurs seuls en supportent le poids alors que l'Etat-patron voit son potentiel industriel s'agrandir d'autant ; alors qu'il empêche déjà les impôts.

ET VOICI DES CHIFFRES

En 1945, pour un travailleur, les investissements étaient de 4.630 fr. par an.

En 1950... 98.000 fr., soit 50 francs l'heure pris sur chaque salaire.

Pour arriver à ne pas faire apparaître de bénéfices au bilan, la Régie utilise les amortissements accélérés :

- les constructions sont amorties en 12 ans 1/2 ;
- le matériel fixe en 7 ans ;
- les voitures en 3 ans ;
- les installations en 2 ans 1/2 ;
- l'outillage en 2 ans pour la 4 CV.

Le bilan ne représente pas la vérité.

Les travailleurs sont frustrés de leurs efforts.

L'ordonnance de nationalisation est dénaturée dans son esprit.



André SOULAT

Le bilan est bel et bien truqué. Pourquoi ?

Pour ne rien donner aux travailleurs sur les résultats de l'exercice

1950 alors que les travailleurs avaient touché 7.600 francs pour 1949 et 7.580 fr. pour 1948

Devant cela il est évident que Soulat et Linet ont traduit le mécontentement des travailleurs.

Les promesses vingt fois répétées par la Direction dans tous ses « bulletins d'informations » n'ont pas été tenues.

La production record de 1950 préparée dans les bureaux d'études, réalisée par les cadences des ateliers, exploitée par une vente largement bénéficiaire n'a pas profité aux travailleurs.

La part des salaires dans le chiffre d'affaires était de 55,4 p. 100 en 1946, elle est tombée à 23,75 p. 100 en 1951.

A ce procès, les accusés ont été les véritables accusateurs. Ils ont continué de défendre la classe ouvrière, celle des nationalisations, celle des comités d'entreprise dont le rôle est bien de décortiquer les bilans capitalistes, de les juger..., celle de la capacité ouvrière à s'occuper des choses jusqu'ici tenues par le patronat comme son sacro-saint domaine.

Pour André Soulat, nos camarades Gaston Tessier, Gérard Espéret, Bobin, sont intervenus avec chaleur.

Leur témoignage est marquant :

Ce procès est celui des syndicats.

Si demain Soulat et Linet sont condamnés, nos camarades des C.E. pourront-ils encore critiquer les bilans des entreprises ?

La prochaine audience aura lieu le 1er avril.

Ce procès appelle un verdict d'accusation !

A CHACUN SON DU

UNE fois de plus, les échéances d'hier et les perspectives de demain se présentent lourdes, très lourdes aux yeux de quantité de braves gens étonnés.

Et certains, de bonne foi, se demandent pourquoi nous en sommes là.

Les difficultés que nous rencontrons et qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur le plan international ont leurs causes dans une mauvaise santé morale et économique.

Le malaise des travailleurs vient de ce qu'ils ont l'impression d'avoir été roulés...

Les habiletés de présentation n'y changeront rien, le drame est à l'intérieur du pays, et la classe ouvrière, qui garde toujours son bon sens, voudrait comprendre.

Hier des hommes politiques que nous retrouvons nous ont dit : « Finie la semaine des deux dimanches », et encore : « Il faut forger l'acier victorieux. »

Puis on nous a dit — mais ce n'étaient plus seulement des représentants bourgeois : « Il faut retrousser vos manches pour assurer le redressement du pays », et nous n'avons pas ménagé nos efforts.

Faut-il dire que tout cela a toujours été gâché, galvaudé, et que les travailleurs, chaque fois, ont été plutôt mal récompensés ?

« LA VOIX DES METAUX ».

(Suite page 4)

ÉCHOS

du 12 février

MALGRE une propagande très poussée — des réunions préparatoires multiples — l'essai de grève générale du 12 février 1952 n'a pas réussi.

Sous prétexte de rappeler février 1934 où la classe ouvrière unanime s'était opposée au fascisme sous toutes ses formes, la C.G.T., mobilisée par le Parti communiste, a voulu faire de cette journée un test de son influence.

Malgré les titres de *Ce Soir* et de *L'Humanité*, il faut bien admettre que la classe ouvrière n'a pas suivi.

Chez Renault, à Billancourt, 800 à 1.000 manifestants — parmi lesquels les appartenants des municipalités communistes du coin — ont voulu donner le change, alors que plus de 30.000 salariés étaient au boulot.

En province, même échec — dans le Nord, l'Est, la région de Saint-Étienne, dans le Sud ou l'Ouest — où malgré la mobilisation du ban et de l'arrière-ban des cellules, le mouvement du 12 février ne connut que 10 p. 100 au maximum d'arrêt de travail.

La leçon de cela, c'est que la classe ouvrière ne veut pas se laisser embrouiller par un parti politique. Il est maintenant certain que les salariés sont prêts à se donner pour des revendications professionnelles, mais que, gardant la vieille tradition du monde du travail, ils se refusent toujours à se voir imposer des mots d'ordre.

Mais le Patronat et le Gouvernement auraient tort de croire que nous sommes décidés à tout laisser faire.

Il est probable que, très vite, nous aurons l'occasion de faire la preuve de la combativité ouvrière sur des questions précises, et la C.F.T.C. alors sera à la pointe du combat.

Pas de mainmise politique sur la classe ouvrière — on s'en doute — mais aussi le refus de laisser plus longtemps les travailleurs victimes de l'injustice et de l'incompétence.

Nous ferons la preuve que le syndicalisme reste efficace malgré les combines politiques.

LA FEDERATION.

La suppression des importations ne changera rien !

APRES des mois et des mois perdus en discussions stériles, en jeux de partis, de nouveau la situation économique réelle oblige le Gouvernement à regarder les choses en face.

L'une des questions qui apparaît le plus en relief, c'est le déséquilibre de la balance du commerce extérieur, et c'est pour essayer de remédier au déficit de la balance que le Gouvernement a décidé de supprimer toute importation.

La France ne peut vivre en vase clos ; elle doit acheter et vendre aux autres pays. Elle achète — donc importe — des matières premières, notamment charbon, coke, coton, etc.; elle vend — donc exporte — des produits alimentaires, des automobiles, etc.

La comparaison faite entre problème, il existe des zones de références concrétisées par : la zone sterling, la zone dollar et l'Union Européenne des Pays-Bas (U.E.P.).

Chaque pays essaie de se procurer tout ce dont il a besoin dans les pays voisins et au meilleur prix, avec une limite pourtant, c'est que pour acheter il doit, en contrepartie, payer en monnaie admise dans la zone considérée.

C'est l'épuisement des devises étrangères qui a conduit le gouvernement Faure à limiter strictement les importations.

Une autre solution reste possible en cas de pénurie de devises, c'est de transformer une partie du stock or en monnaie étrangère ; mais là encore les possibilités restent limitées par nos avoirs en or.

On voit que le problème est complexe et demande à être examiné avec beaucoup de précision.

La suppression des importations est-elle un remède ?

Il semble bien que non. Notre manque de devises tient à beaucoup de causes ; essayons d'en énumérer quelques-unes.

A. W.

(Suite page 4)

La VOIX des METAUX
c'est votre journal

FORMEZ
vos EQUIPES DE DIFFUSION
ET DE VENTE

◆

PASSEZ VOS COMMANDES

A LA FEDERATION

de la

METALLURGIE C. F. T. C.
26, rue de Montholon, PARIS-9^e
— (PRIX PAR QUANTITE) —

LIBRES PROPOS DE LA CISAILLE Ils courent,

ILS COURENT...

Après avoir passé par l'abattoir, veaux, bœufs et moutons font à qui mieux mieux la course des prix.

Le veau, en janvier, vient en tête dans la région parisienne, avec 11,5 %, puis le bœuf et le mouton à égalité avec 7 %.

La voilà bien l'échelle mobile que l'on refuse aux travailleurs !

D'autres prix, d'ailleurs, profitent de l'échelle mobile appliquée à la viande ; les colins et les soles nagent vers les sommets de 480 à 500 francs aux Halles ; la volaille vole toujours au même niveau atteint lors des hausses de Noël, et le lapin trotte allègrement vers les 380 francs le kilo. Et tout cela, ce ne sont que des prix de gros.

Des prix pour gros portefeuilles, s'entend...

Qu'est-ce que ça va être au détail ?

Le salaire minimum interprofessionnel garanti, lui, attend sur place.

RETRAITE DES VIEUX

Dans un interview à la presse « parisienne », Mistinguett annonce sa « rentrée » (!) au Casino de Paris. Que sera son cachet ? Laissons-la répondre.

« Secret professionnel. Il y a longtemps que je gagnais 8.000 francs par soirée. Je toucherai 50.000 francs de plus par soir que la vedette la mieux payée de Paris ». Elle ne précise pas l'abattement pour l'âge, compensé par une respectable prime d'ancienneté, sans doute.

Mais qu'en pensent les vieux travailleurs de ce pays, dont les mains et les coeurs travailèrent et saignèrent, plus que des jambes dont la valeur était supérieure à la tête ?

Encore une histoire de veau d'or...

DANS LA REGION PARISIENNE COMMISSION PLENIERE MIXTE de la CONVENTION COLLECTIVE

En lisant ces lignes, vous savez déjà tous, métallurgistes parisiens, que la Commission plénière mixte de la convention collective de la Métallurgie parisienne s'est réunie à nouveau place Fontenoy, le jeudi 7 février 1952.

L'ordre du jour ne comportait que l'étude des travaux des sous-commissions qui se sont réunies, rappelons-le, pendant près d'un an (d'août 1950 à fin juillet 1951) et la mise au point des méthodes de travail pour la suite.

ET NOS SALAIRES ?

Vous étonnerez-vous ?

Vos salaires, vous n'y pensez pas camarades ! Il n'en est pas

question... du moins, le Groupe patronal de la rue Boissière l'affirme.

Le pire est qu'il semble avoir imposé cette manière de voir aux services du ministère du Travail.

Nous avons protesté de cela auprès du ministre du Travail, contre la lenteur mise par le ministère pour faire reprendre les travaux de la convention collective et contre la non-inscription à l'ordre du jour de la révision des accords de salaires de mars 1951, contrairement à ce que demandait notre lettre du 17 décembre.

Les patrons ont dit « non ! ». Le ministère s'incline.

LES 5 0/0 DE SEPTEMBRE SONT LOIN

Le Syndicat patronal vit toujours sur la prétendue avance de 5 0/0 qu'il a faite au travers des 15 0/0 de septembre, suivant avec joie la déclaration de M. Plevén, au moment de la fixation du minimum interprofessionnel à 100 francs, tenant compte des hausses à venir !

Mais qui oserait prétendre qu'il n'y a plus de hausses à venir dans l'air ?

Depuis le 31 août, la vie a augmenté et de plus de 10 0/0. Si le patronat veut être logique, il doit les donner avec quelque % de plus pour continuer cette récupération du retard antérieur.

Mais deviendra-t-il logique avant que les métallos parisiens le lui aient signifié ?

UNION OU DIVISION ?

Pourtant, il faut que ceux-ci soient défendus et épaulés avec sang-froid et acharnement.

Ce n'est pas ce qui ressort de l'attitude du Cartel des organisations syndicales dites libres (F.O., Autonomes, Indépendants et F.T.I.C.A.M.).

Si ces dirigeants croyaient certainement qu'il n'y avait, pour eux, qu'à demander pour obtenir, sans les autres organisations syndicales, leurs 15 0/0 à la rue Boissière ; mais la fin de non-recevoir qu'ils ont essayé avec succès, aussi d'un geste colléreux d'enfant fessé, ils ont dénoncé les accords d'octobre et de mars.

Non content de cela, le Cartel « dit libre » s'est payé le luxe de faire une grande déclaration au cours de la Commission plénière du 7 février et de quitter la séance d'une façon qu'il aurait voulu spectaculaire, mais qui ne pouvait que faire rire les patrons, car cela facilitait leur tâche devant la dissolution du bloc salarié.

Le Président Roullier pouvait alors, avec désinvolture, se refuser à discuter de nouveaux salaires, aidé en cela par la C.G.T. qui avait, par avance, dé-

cidé de saboter cette réunion par la mise sur pied de tout un système d'obstruction, appuyé par des délégations d'entreprises.

Se retranchant derrière une absence de mandat sur la question des salaires, le groupe patronal faisait la déclaration suivante :

« La délégation patronale, qui est la première à regretter la lenteur des travaux, est d'accord pour continuer les discussions de convention collective dans le cadre de la loi du 11 février 1950.

« Elle fait remarquer que si l'on avait examiné l'état actuel des travaux, conformément à l'ordre du jour, on se serait aperçus qu'aucune des questions traitées n'a reçu l'accord de toutes les organisations syndicales de salariés, malgré les concessions patronales.

« La délégation patronale est d'accord pour continuer les débats au sein des diverses sous-commissions conformément au programme qui avait été convenu en commission plénière ».

Autrement dit, le patronat n'est pas pressé de discuter et de conclure une convention collective et se refuse, de plus et de nouveau, à revoir les questions de salaires des métallurgistes.

Ces discussions n'aboutiront que dans la mesure où, dans chaque entreprise l'action se développera autour de ces revendications essentielles de notre projet de convention collective : droit syndical, congés payés, ancienneté, maladie, etc.

Camara des métallurgistes, l'avenir est une fois de plus entre vos mains : le jeudi 7 février a été le signal d'une nouvelle bataille pour notre pouvoir d'achat, pour des conditions de vie plus humaines et plus dignes.

Une C.F.T.C. de plus en plus forte dans chaque entreprise vous défendra sans éclat inutile, sans démagogie, mais avec dureté et persévérance.

R. GILLOT
et H. MICHELET.

ALERTE A LA PROVINCE

Il est un indice dont on parle de plus en plus, c'est celui des 213 articles indispensables à la consommation familiale.

Il a été l'indice-pilote souvent pris en référence dans des accords de salaires.

Il est celui dont parlent les projets d'échelle mobile, et qui servirait de « thermomètre », en attendant mieux, à la Commission supérieure des Conventions collectives.

Mais il y a deux indices : celui publié pour Paris et celui qu'on peut calculer, et qui a aussi été pris en référence dans de nombreux accords de salaires de province.

Il s'agit de la consommation familiale pour 17 villes de province.

Ce dernier est calculé pour trois postes :

— l'alimentation,
— le chauffage-éclairage,
— les produits manufacturés.

Ceux-ci comprennent 163 articles sur les 213 et entrent pour 80 % dans le calcul de pondération.

L'utilisation qui en a été faite fréquemment consistait à les intégrer dans un calcul où les deux autres postes : services et

divers seraient ceux publiés pour Paris.

Notons enfin, et ceci est important, que ces indices pour les 17 villes de province paraissent trimestriellement, soit en mars, juin, septembre et décembre... et paraissent avec un mois de retard.

Deux indices qui confirment cet écart

Si l'on compare ainsi l'indice parisien et l'indice de province, on constate les chiffres suivants, en prenant mars 1951 comme point de départ :

Mois	Augmentation	
	à Paris	en province
Juin	4,61 %	6,40 %
Septembre	7,6 %	10,6 %

...et deux autres indices

Que devons-nous depuis septembre ? Nous ne le saurons authentiquement qu'en février ! et c'est bien tard.

Cependant, une autre base nous permet de constater que l'écart s'est encore augmenté.

En effet, depuis déjà longtemps, on publie l'indice des 34 articles pour Paris et l'ensemble de la province.

Ce dernier est calculé également d'une façon trimestrielle, mais avec un mois de décalage, soit : février, mai, août, novembre.

Le tableau ci-dessous nous éclaire et nous révèle que, par rapport à mars, l'écart a agrandi :

Mois	Paris	Province
Août	4,68 %	8 %
Novembre	11,3 %	15,75 %

Les conséquences : La première conséquence est que nous risquons d'être roulés dans l'application éventuelle de l'échelle mobile.

Celle-ci serait calculée sur l'indice de Paris, puis on ferait l'abattement pour la province.

Les chiffres ci-dessus prouvent le non-sens et l'injustice de cette opération.

La seconde est que nos 15 % d'augmentation (en moyenne) du mois de septembre risquent d'être « avalés » bien avant ceux de Paris, et qu'en conséquence la bagarre pour le maintien de notre pouvoir d'achat ne doit pas attendre, pour se déclencher à nouveau, que Paris ait posé une revendication.

C'est là une responsabilité qui doit nous faire souvenir que, pour la défense de notre bifeck, l'adage est faux qui dit :

« Il n'est de bon bœuf que de Paris. »

Nos bœufs seront également solides.

Gilbert DECLERQ,
Secrétaire Union des Métaux de Nantes.

UN APPEL DE BACHIR OUSAADI

Nous devons nous unir et lutter pour en finir avec les injustices sociales. En plus du pouvoir d'achat de tous les travailleurs, qui diminue chaque jour, les ouvriers nord-africains travaillant en France sont écartés de plusieurs avantages dont bénéficient leurs camarades métropolitains.

Ces ouvriers travaillant en France sont affiliés obligatoirement au régime des Assurances sociales. Ils subissent au même titre que leurs camarades métropolitains une retenue de 6 % sur leur salaire, pour le financement d'une institution dont ils ne bénéficient pas de tous les avantages, puisque les soins médicaux de leur femme ou de leurs enfants malades ne sont jamais remboursés.

D'autre part, en matière d'allocations familiales, les cotisations acquittées par les employeurs ne sont utilisées que dans une faible proportion au profit des travailleurs algériens, et nos frères marocains et tunisiens ne touchent même pas cette faible proportion.

Cette situation constitue une injustice flagrante et insupportable à l'égard de salariés pour la plupart ouvriers non qualifiés dont les familles n'ont d'autres ressources que celles adressées par ces émigrés. De même l'indemnité de chômage exige un an de résidence en France.

Tous ces avantages ne pourront être arrachés que par la lutte dans l'union et dans l'organisation.

Le syndicat C.F.T.C. décide de marcher jusqu'au bout pour nous obtenir cette égalité qui nous manquait depuis longtemps.

Les délégués C.F.T.C. sont au service de tous les Nord-Africains.

Adhérez à la C.F.T.C., et tous ensemble nous aurons la force pour obtenir justice.

OUSAADI BACHIR,
Délégué du personnel C.F.T.C.

A PROPOS DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN AFRIQUE DU NORD

Suite au compte rendu des travaux de l'U.P.S.M. paru dans le dernier numéro de la « Voie des Métaux », nos camarades d'Afrique du Nord se sont étonnés qu'il soit question de suppression des Caisse d'Allocations familiales qui rendent service sur place.

Nous avons demandé à nos camarades nord-africains, auteurs de la motion, le sens de celle-ci. Leur réponse est formelle : ils ont voulu simplement marquer ce qui leur paraît une simplification pour eux si les versements à leur famille étaient effectués directement par les Caisse de la Métropole.

Et merci à nos camarades algériens de la métropole et à ceux d'Afrique du Nord pour leur bonne collaboration.

Les métallos de Mondeville EN LUTTE

LES 4.000 travailleurs de la Société Métallurgique de Normandie à Mondeville (près Caen) sont en grève.

Depuis plusieurs semaines, l'unité était réalisée entre la C.F.T.C., la C.G.T. et la C.G.T.-F.O. pour mener une campagne pour l'amélioration du pouvoir d'achat des ouvriers de la S.M.N. à Mondeville.

Les travailleurs demandaient une augmentation horaire et uniforme de 20 francs.

Au cours d'une première entrevue, la Direction refusait de prendre en considération la demande des ouvriers.

Le jeudi 31 janvier, un débrayage de deux heures eut lieu, pour appuyer la revendication. La direction refusant de discuter pendant les débrayages, les travailleurs reprirent le boulot, mais encore une fois la direction de l'usine se refusa à la discussion, renvoyant sa prise de position à la date du 14 février.

Devant cet état de choses, les ouvriers passèrent au vote pour décider de l'action à mener. A 90 % et à bulletin secret, les ouvriers votèrent le samedi 2 février pour la grève illimitée qui est devenue effective le lundi 4 février, à 9 heures.

D'ores et déjà un Comité d'entraide groupant autour des Centrales syndicales un grand nombre d'organisations et de personnalités, tant civiles que religieuses, est constitué.

Les Municipalités de Mondeville, Colombelles et Giberville ont déjà pris les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux familles des grévistes.

Ce même lundi 4 février, 600 ouvriers des Chantiers Navals de Caen, des ateliers de Paimboeuf à Colombelles et de la Cégedur à Dives-sur-Mer se rendirent à la préfecture du Calvados ; une délégation de 18 membres fut reçue par le préfet du Calvados et l'entretint du chômage créé par le manque de matériaux (acières) et lui demandèrent d'intervenir pour l'accélération des livraisons de tôles, pour la création d'une caisse de chômage, et lui demandèrent de ne rien faire à l'encontre des revendications des travailleurs.

La manifestation se déroula dans le calme et la dignité.

Mais nous nous devons de faire connaître les manœuvres inqualifiables de la Direction qui, d'une part, se refuse à un contrôle de la sécurité par les travailleurs et préfère l'assurer par ses seuls moyens plutôt que d'accepter le contrôle paritaire, et qui, d'autre part, fait courir les bruits que toute la région pourrait à bref délai être privée d'eau et de gaz.

Parce qu'il faut que tout le monde sache que, dans de

LES LEGUMES FONT LE BOND

La presse nous apprend qu'un chou-fleur vendu par un producteur 10 francs en Ille-et-Vilaine se retrouve à 110 francs dans le Maine-et-Loire chez le consommateur.

Un artichaut vendu 7 fr. 50 le kilo en Afrique du Nord à la production est vendu 120 francs le kilo en Gironde, au détail.

Entre nous, ça fait un bon prix au kilomètre.

Mais rassurez-vous, ce n'est pas la S.N.C.F. qui empêche le profit.

LES TRAVAILLEURS NOUS FONT CONFiance... LA PREUVE...

Quelques résultats d'élections des délégués du personnel, : Décembre 1951.

DE DIETRICH A STRASBOURG		C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.	C.G.C.	Indép.	NOMBRE DE VOIX
Reichshoffen - Métallurgie	509	603	—	42	—		
Scierie	48	34	—	—	10		
Niederbronn	119	95	—	—	30		
Albertviller	199	161	—	45	—		
FERS ET METAUX - ROUEN	137	47	—				
CHANTIERS DE NORMANDIE	374	117	81				
GRAND QUEVILLY	1.652	1.092	986				
CHANTIERS DE PENHOËT							
SAINT - NAZAIRE							
Etablissements MERLIN-GERIN							
GRENOBLE	1.474	842	—				

A LORIENT AUSSI on veut développer l'injustice

TRAVAILLEURS qui êtes dans des boîtes importantes, vous pensez généralement que la loi est la loi, un accord quelque chose qui doit être respecté, il faut que vous sachiez comment, à Lorient, on « s'arrange avec la loi ».

Voyez, par exemple, comment on tente de ne pas appliquer la loi du 23 août 1950 relative au minimum garanti.

La Maison Toullec, du port de pêche, propose l'accord suivant à ses jeunes ouvriers :

Accord

intervenu le 9 mars 1951, entre la direction et les jeunes ouvriers de plus de 18 ans, en

présence des délégués des ouvriers.

La direction et les jeunes ouvriers, constatant que :

a) D'une part, la loi du 23 août 1950 ne tient pas compte de la valeur relative d'un ouvrier qualifié et d'un jeune ouvrier sortant d'apprentissage ;

b) D'autre part, du risque de chômage qu'entraîne pour les jeunes la mise en application de cette loi,

Décident d'entériner l'accord tacite existant jusqu'alors par l'accord écrit ci-dessus :

— Les jeunes ouvriers acceptent le salaire actuel (paie du 10 mars 1951) :

— La direction s'engage à une augmentation de 5 francs minimum par mois de travail effectif, jusqu'à concurrence du salaire minimum en vigueur ;

— La direction s'engage, d'autre part, à ne pas remercier des jeunes ouvriers pendant cette période de transition, sauf en cas de manquements répétés à la discipline de l'atelier, ou de faute grave.

La direction.

Le représentant des jeunes ouvriers.

Le délégué ouvrier.

Inutile de dire que les jeunes refusent de signer ces contrats.

Dans le même temps, la Fédération d'Industrie qui groupe les Employeurs métallurgistes de Lorient au cours d'une réunion, précisait la position patronale.

Lorsque les employeurs se réunissent

Sous la présidence de M. Giiband, les Employeurs métallurgistes se sont réunis le 22 novembre, à 10 heures, au siège de la Fédération de l'Industrie. Ils étaient assistés de deux représentants de l'Union des Industries métallurgiques et minières.

En ouvrant la séance, le président demande aux représentants de l'U.I.M.M. d'être son interprète et celui de ses collègues auprès de l'Union et de la remercier de ses conseils éclairés et désintéressés et de la documentation magistrale qu'elle leur a fait parvenir.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1) Rédaction nouvelle de l'accord de salaires signé le 18 septembre et dépôt éventuel aux Prud'hommes.

Après discussion, les membres du Syndicat décident ce qui suit :

a) Ils restent résolument attachés à la notion des groupes, sont fermement résolus à abandonner la classification Parodi ;

— Estimant que la nouvelle rédaction proposée par eux à la suite de l'intervention de l'inspecteur du Travail sauvegarde les intérêts des deux parties, considérant que les Syndicats ouvriers n'ont pas accepté cette rédaction et on ont proposé une nouvelle qui ne saurait être acceptée du côté patronal ;

— Constatant, enfin, que les délégués ouvriers ont signé un accord le 18 septembre, que cet accord est en vigueur, estiment que cet accord peut parfaitement être enregistré tel quel aux Prud'hommes ;

b) En ce qui concerne le texte de l'accord proposé par l'inspecteur du Travail, avec l'accord des Syndicats ouvriers, traitant des contrats d'apprentissage, des contrats de perfectionnement, des salaires des jeunes ouvriers.

Les employeurs déclarent :

a) Qu'à leur avis, il n'est pas nécessaire de réglementer la durée et les modalités d'un contrat qui dépendent essentiellement de la profession et des capacités de l'apprenti. Ils constatent, d'ailleurs, que certains

apprentis sont susceptibles de passer le C.A.P. au bout de deux ans, d'autres ne l'obtiendront jamais ;

b) Ils estiment toutefois que le C.A.P. ne confère pas automatiquement à un jeune apprenti les qualités requises d'un bon ouvrier, mais qu'il est la sanction normale de l'apprentissage.

En conséquence, ils estiment utile la pratique du contrat de perfectionnement dûment enregistré, tant pour les titulaires du C.A.P. (sortant des écoles techniques ou formés sur le tas) que pour les apprentis qui ont échoué au C.A.P.

Estimant, par ailleurs, qu'ils n'ont pas à réglementer la durée d'un contrat qui est éventuellement un cas d'espèce, ils pensent néanmoins que six mois lui confèrent une durée raisonnable, au bout de laquelle l'employeur doit avoir apprécié saitement les capacités des intéressés.

Enfin, ils rappellent que la loi sur le minimum interprofessionnel garanti leur fait une obligation de donner le minimum à leurs salariés, physiquement aptes, et non pourvus d'un contrat.

En ce qui concerne les situations de fait qui peuvent exister, à ce sujet, dans les différents ateliers, le Syndicat estime qu'il n'est pas habilité à préconiser une solution d'ordre général.

La solution doit être recherchée, dans le cadre de l'entreprise, dans l'intérêt des parties, dans un sentiment de compréhension, tant du côté salarié que du côté employeur.

Le texte du projet de contrat cité au début de cet article, nous montre de quelle compréhension il s'agit...

LIBRES PROPOS DE LA CISAILLE RATIONALISONS...

La « Terre Nouvelle » nous apprend, dans une rubrique intitulée « Encore des informations », que l'Institut National des statistiques vient d'établir un menu scientifique à 306 francs par jour et par personne, composé de 65 grammes de viande, 765 grammes de pommes de terre, 442 grammes de pain, représentant 2.900 calories.

Voilà, si l'on peut dire, un menu concentré... et même scientifiquement établi.

Mais, est-ce que les paysans accepteraient un tel principe pour leurs vaches ?

La presse nous informe, et cela d'après des statistiques sérieusement établies, qu'il y a actuellement en France une automobile pour 20 habitants.

Le chiffre nous ayant semblé assez élevé, la « Voix des Métaux » a mené une enquête à travers tout le pays, et notamment chez les métallos.

Il apparaît que la statistique précisée n'est nullement valable pour les travailleurs.

Après recouplement, contrôle, etc., il semble bien que la conclusion qui s'impose soit la suivante :

Les métallos donnent aux autres catégories sociales de quoi rouler, et ces dernières ne se font pas faute de rouler les métallos.

Il n'est pas impossible que cette conclusion puisse également s'appliquer en ce qui concerne les avions.

BULLETIN DE COMMANDE

M
Adresse
désire recevoir exemplaires chaque mois de

LA VOIX DES METAUX.

ABONNEMENTS : 100 Francs pour six mois.

C.C.P. : VOIX DES METAUX - PARIS, 26, Rue de Montholon - 1258-03

Difficultés d'approvisionnement dans la métallurgie

Les difficultés rencontrées par les usines métallurgiques pour s'approvisionner en tôles — profilés, demi-produits et matières premières — et qui ne dépendent pas du pool Schuman, puisque celui-ci n'est ni ratifié partout (notamment en Allemagne) ni appliqué, n'ont pas échappé à notre Fédération.

Après un certain nombre de démarches, nous posons, le 18 décembre dernier, ce problème au président du Conseil et aux ministres intéressés par la lettre ci-dessous :

« Monsieur,

« Notre organisation syndicale est saisie de manière très pressante par les Comités d'entreprise d'un grand nombre d'usines de transformation ou d'utilisation des métaux, des difficultés d'approvisionnement en produits sidérurgiques rencontrées dans cette industrie.

« Tant dans la construction navale : Chantiers de Dunkerque, La Seyne-sur-Mer, que dans la mécanique générale : Ets Vérot, à Dunières (Haute-Loire), aux Ateliers du Nord de la France, Matériel roulant, à Blanc-Misseron (Nord) ou aux Ets Paindavoine, à Lille — et nous pourrions allonger la liste — les mêmes difficultés se font jour et inquiètent nos camarades.

« Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous indiquer les mesures qui sont envisagées pour empêcher le chômage pour le personnel considéré et pour permettre aux industries en cause de tourner normalement.

« Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer... »

Dans le même temps, notre organisation saisissait le Conseil Économique du problème pour étude, et nos camarades des comités d'entreprise agissaient de leur côté pour que des solutions positives interviennent.

LA REPONSE MINISTERIELLE
Nous avons reçu des réponses des différents ministères et donnons ci-dessous un extrait de celle émanant du ministre de l'Industrie et du Commerce — datée du 30 janvier :

Par lettre en date du 18 décembre, vous avez attiré mon attention sur les difficultés d'approvisionnement en acier rencontrées par les industries de transformation et d'utilisation des métaux.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette situation a retenu toute mon attention et a été étudiée en détail par le Service de la Sidérurgie.

Vous n'ignorez pas les efforts poursuivis par le Gouvernement pour développer notre production nationale d'acier qui reste néanmoins limitée par la pénurie actuelle de coke et de ferrailles.

En ce qui concerne les Chantiers de construction navale les difficultés ont été accrues du fait qu'après une baisse d'activité pendant l'année 1950 et le début 1951, ils viennent d'enregistrer au cours des derniers mois d'importantes commandes qui nécessitent, pour être exécutées dans les délais prévus, une augmentation notable de leur approvisionnement en tôles.

Une mesure spéciale a donc dû être prise à leur égard et il vient d'être demandé aux Forges d'assurer à l'ensemble de la profession de la Construction navale une livraison mensuelle de 8.000 tonnes de tôles pour le premier trimestre 1952, étant entendu que des efforts seront faits pour augmenter encore ce contingent au cours des trimestres suivants.

Les difficultés d'approvisionnement en acier des Ateliers du Nord de la France viennent également d'être étudiées en détail. Leurs réceptions au cours de l'année 1950 ayant subi une baisse exceptionnelle, pour dif-

HAUTMONT

Depuis plusieurs années déjà, les Acieries du Nord connaissent des difficultés provenant de raisons diverses.

Précédemment outillées en vue d'effectuer des travaux pour la S.N.C.F., les divers établissements de la Société n'ont pas su s'adapter assez rapidement à une reconversion qui s'avérait indispensable.

Des fautes multiples furent commises, malgré les protestations et suggestions des membres C.F.T.C. des différents Comités d'entreprise.

Quoi qu'il en soit, après la fermeture de l'usine de Marseille, le personnel de l'usine d'Hautmont, 508 ouvriers et 212 employés, se voient licenciés aujourd'hui du fait des abandons successifs de ceux qui avaient la responsabilité de cet établissement.

Et pourtant le carnet de commandes reste garni, du personnel qualifié se trouve en place, capable d'assurer des prix de revient intéressants.

La Fédération continuera à lutter aux côtés des salariés d'Hautmont pour que les travailleurs ne soient pas les victimes des erreurs des autres.

LA FEDERATION.

a chacun son dû

(Suite de la page 1)

Par soumission aux égoïsmes dorés, on a laissé les prix ronger la monnaie, la spéculation ruiner la santé du pays, l'injustice s'installer partout, tellement arrogante qu'elle appelle la colère.

Les fraudes, la désertion des capitaux vers l'étranger et leur camouflage en or, les mille moyens astucieux utilisés pour faire fortune en peu de temps, tout cela au détriment de ceux qui, non seulement ne trichent pas, mais font la richesse du pays.

Comment s'étonner si des impatiences populaires se manifestent, si parfois le désespoir apparaît sous le poids des injustices, des malhonnêtetés et des erreurs ?

Il serait vain de vouloir opposer à cela les inquiétudes internationales, ou des promesses pour demain.

Si l'on veut que les travailleurs s'identifient à la Nation, il faut qu'elle cesse d'être pour eux une marâtre, et que l'on rende à chacun d'abord selon son dû.

Et s'il reste des sacrifices à demander, que l'on se tourne vers les profiteurs. Ceux-là ont beaucoup à rendre.

Suppression des importations

(SUITE DE LA PAGE 1)

Les principales sources de monnaie étrangère restent les exportations et le tourisme, et tous les deux sont touchés par les prix français.

Ce qui frappe le plus dans les raisons données par les étrangers qui refusent d'acheter chez nous, c'est le manque de sérieux de nos prix sur les marchés extérieurs. Cela est également cité par les touristes qui viennent chez nous.

Il semble que la politique du coup de fusil pratiquée par certains hôteliers se soit transmise au domaine industriel. On veut gagner beaucoup d'argent en une seule fois, et l'on s'étonne que le client n'y revienne plus.

La différence marquante dans le domaine de la concurrence n'est pas toujours le prix de revient, mais bien le prix de vente.

La qualité française est certainement intéressante, mais ne justifie pas des écarts de prix disproportionnés avec la concurrence étrangère.

Et c'est une des raisons de notre déficit.

Une autre réside dans la parasse des capitaux pour rentrer en France. Expédier de la marchandise à l'étranger n'est pas directement intéressant pour l'économie nationale si les devises correspondantes ne rentrent pas.

Il semble bien que le climat des pays vers lesquels nous exportons doit être bien doux et abrite, notamment des vents de l'Est, car l'argent, ou bien y reste prudemment, ou bien met des mois ou des années à revenir chez nous.

PAS DE SYNDICATS FORTS SANS CAISSE DE DEFENSE PROFESSIONNELLE
CHAQUE ADHESION NOUVELLE EST UNE VICTOIRE SUR L'INJUSTICE

Les leçons du passé

Vaincre la misère

Le chemin parcouru

A l'aurore du Mouvement ouvrier, les conditions de vie des travailleurs sont quasi inimaginables pour les ouvriers d'aujourd'hui. Pourtant la comparaison de la situation des ouvriers du milieu du 19^e siècle avec la nôtre peut être pour nous source d'enseignements. En effet, cette comparaison nous

Discours prononcé par l'ouvrier tisserand anglais Marsden, le 25 février 1839, devant la « Convention » qui réunissait tous les délégués du Mouvement chartiste.

J'appartiens à une classe d'hommes peut-être plus mal payée qu'aucune autre, à une classe d'hommes dont le travail a subi malheureusement une dépréciation de valeur tandis que leur nombre et leurs privations ont augmenté en proportion. Et c'est au point que leurs souffrances ne peuvent plus être endurées plus longtemps...

Je suis un tisserand à la main, et puis bien me rappeler le temps où je gagnais 30 shillings par semaine, ce qui était le cas pour le tisserand à la main en 1814 ; et maintenant la même somme de travail accomplie ne me donnerait pas un salaire de 7 shillings. Quelque attentif que soit le tisserand, quelques favorables que soient ses perspectives d'avenir il y a des malchances qui lui sont communes avec le reste de l'humanité, mais il diffère de presque toute autre classe, libre de pourvoir à ses besoins en ceci : ces infortunes

tombent sur lui avec une puissance écrasante parce qu'il est sans défense et dépourvu de tout ; ses salaires ne lui ont jamais laissé la possibilité de mettre de côté rien de ce qui pourrait lui permettre de supporter les accidents comme la maladie ou le chômage involontaire, un mauvais travail ou les mille dangers des fluctuations industrielles. Quand un tisserand prend sa pièce et la porte au magasin tout ce qu'il reçoit pour ce qui lui a coûté une semaine de travail, c'est tout au plus cinq shillings et encore a-t-il à débourser plus de la moitié de cette somme pour son feu, son foyer, sa lumière, etc., ce qui ne lui laisse qu'une si misérable pitance que la nature, sans soutien, succombe sous le poids des souffrances accumulées. Sa laideur est prise pour de la parasse, ses voisins commencent à perdre confiance en lui et alors son crédit ruiné, au milieu de la pauvreté quel est son lot, sinon la misère ?

Les sources de pitié sur lesquelles il compte sont presque entièrement épuisées ; méprisé au dehors et misérable à la maf-

son au milieu des siens qui, mourant de faim lui demandent tout haut du pain, que lui reste-t-il, que le désespoir ? ou qui pourra lui reprocher les conséquences ?

Laissez-moi maintenant vous parler de moi-même, non dans le dessein d'assurer plus d'attention de votre part, mais afin de vous prouver que je ne parle pas d'après les « on dit », mais d'après mes propres souffrances.

Et c'est pourquoi je dois être pardonné pour toute chaleur d'expression qui pourrait paraître toucher à la violence. Mon beau-père qui vivait avec moi n'avait pas réussi le mardi soir à obtenir la commande d'une pièce — Notre maison était destinée de tout moyen de subsistance. Le mercredi matin l'heure du déjeuner vient, point de déjeuner, l'heure du dîner vient, point de dîner, l'heure du souper vient et nous continuons à être affamés !

Tel était le dénuement de ma maison que pas un article ne restait à mettre au Mont de piété. Cependant ma femme avait un enfant fort et bien portant attaché à son sein comme une sanguine buvant le sang de son cœur. Lorsqu'au 1^{er} j'adressai quelques questions à ma femme, elle ne me répondit pas. Je m'alarmai et c'était horrible, elle s'était évanoie d'épuisement. Je me leva, je retournai sens dessus dessous la huche à farine, versai les fragments sur la table, les réunis dans un bol et fis un peu de porridge de farine d'avoine. Et c'est à quoi j'attribue sans hésiter le salut de sa vie. »

C'est encore une des raisons de notre déficit.

La suppression des importations ne changera rien à cela. Elle risque au contraire de nous gêner dans l'approvisionnement en matières premières et en certaines denrées de consommation, donc de ralentir l'activité du pays et de faire monter les prix.

Et surtout, une telle politique de repliement nous fait tourner le dos à l'indispensable coopération internationale.

Vraiment, le libéralisme intégral ou mitigé est incapable de faire des choses intelligentes.

L'abondance c'est l'insécurité...

DU MOINS C'EST CE QUE NOUS APPRENDS LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES QUI S'EST TENU FIN JANVIER.

Le thème général reste que l'agriculture est pauvre et reste la grande sacrifiée, que les prix agricoles ne sont pas suffisants, et que l'échelle mobile des salaires n'est pas applicable si elle n'est pas accompagnée d'une échelle mobile des prix agricoles.

Nous, nous pensons exactement le contraire, c'est-à-dire que c'est parce que les prix — et notamment les agricoles — grimpent gaillardement à l'échelle, que les salaires ne peuvent pas attendre indéfiniment sur le palier.

Le journal « France-Soir » publiait à la même époque les informations suivantes, extraites du rapport Béranger sur les recettes fiscales :

Ont cotisé à la surtaxe progressive, pour leurs revenus de 1949 :

603.000 industriels,
67.000 agriculteurs,
2.866.571 salariés et pensionnés,
99.930 professeurs, avocats, médecins, etc.

Les agriculteurs, qui figurent pour 31,5 % dans la composition de la population active du pays, représentent 1,6 % des assujettis à la fameuse surtaxe progressive.

Signalons qu'en 1949 les agriculteurs ont payé 20 milliards d'impôts contre 640 milliards payés par les salariés.

A titre d'indication, voici le revenu en 1951 pour certains produits :

281 milliards pour le blé,
530 milliards pour la viande,

325 milliards pour les produits laitiers, et il n'est pas question, dans ces chiffres, de la betterave, du vin, etc. Vraiment l'abondance, c'est l'insécurité, mais pour les salariés seulement...

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS E. MUGLER FILS à VALENCE (Drôme) FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES Montres pour Hommes et Dames Chaines, Médailles, Colliers, Bagues, Boucles d'oreilles, Bracelets, etc., etc. ENVOI FRANCO sur demande des Catalogues et d'assortiments au choix à nos Adhérents CADEAUX Horlogerie Garantie FACILITÉS & CONDITIONS SPÉCIALES GÉNÉRALE SUR TOUTES les Tables, CARILLONS, CYCLES de PRÉCISION Jumelles - Stylographes MACHINES à COUTURE ARMES, PHONOS, T.S.F., PHOTO CRÉDIT AU GRÉ DU CLIENT

Imprimerie J. E. P.
7, rue Cadet, PARIS
Le Gérant : Jean LANNEB.